Réunions de victimes de la guerre à Lille

CELLE DES EX-PRISONNIERS POLITIQUES

En l'absence de M. Auguste Potié, sénateur, président de l'Association des Prisonniers Politiques de la Grande Guerre, retenu à son foyer par une indisposition la réunion annuelle que *tint hier ce groupement*, en la grande salle de la Maison des Etudiants, de Lille, fut présidée par M. Chéris, vice-président. Près de M. Chéris avait notamment pris place, M. Gimat, conseiller de Préfecture.

LA SEANCE

On entendit d'abord Mlle Louise Thuliez, secrétaire de l'Associati..n, dans une sorte de rapport moral.

Mlle Thuliez, constata que si certains membres du groupement, avaient obtenu la récompense qu'ils méritaient, soit la médaille de la Reconnaissance Française, beaucoup d'autres, attendent encore le moment où celle-ci leur serait remise.

Et cela pourquoi ?

Parce que les enquêtes faites sur ceux qui étaient susceptibles de recevoir cette distinction, ont été maladroitement menées. Parce que des dossiers se sont égarés dans les bureaux de Préfectures ou de Sous-Préfectures et enfin, parce que la commission instituée au Ministère de la Justice pour examiner les cas des ayant-droit a été dissoute !...

Mais, Mlle Thuliez, ne l'entend pas de cette oreille. Elle va accomplir des démarches pour remuer les bonnes volontés endormies et compte à ce propos sur l'appui de certains parlementaires, notamment sur celui des sénateurs Potié et Pasqual.

On connaît au surplus, les revendications des membres de l'Association des Anciens Prisonniers Politiques de la Grande Guerre. Ils demandent le retour, en terre natale, des prisonniers morts en captivité, la Légion d'Honneur à titre posthume pour ces défunts, la nomination au titre de Pupilles de la Nation des enfants de ceux qui moururent en Allemagne et enfin une indemnité de vivres, pendant le temps de la captivité.

A ce propos, quelqu'un fit remarquer que la Belgique avait accordé semblable indemnité, soit 50 francs par mois à ses prisonniers politiques.

UN MONUMENT A Mlle DE BETTIGNIES

Cette idée lancée par Mlle Thuliez ; le monument serait édifié à Lille et une souscription en couvrirait les frais.

Tous les assistants trouvent l'idée excellente. Après une discusion aussi courtoise qu'amicale il est décidé que la plaque de marbre sur laquelle sera gravé le nom de Mlle de Bettignies, portera, en outre, celui des autres prisonniers morts en captivité.

UN VŒU

La veuve d'une victime civile de la guerre, qui reçoit une pension, pose une question intéressante. Elle demande pourquoi le taux de cette pension n'est pas égal à celui que reçoit la veuve d'un soldat tué au front, ou mort des suites de maladies contractées au front ou en captivité.

Tous deux, dit-elle, ont cependant lutté pour la même cause !

C'est bien là aussi l'avis des assistants. Il est donc décidé que les parlementaires seront mis au courant de cette anomalie et qu'un vœu leur sera remis, demandant qu'une loi assimile les veuves des victimes civiles de la guerre aux veuves de guerre tout court !

Pour terminer la séance, Mlle Thuliez donne le compte-rendu de la situation pécuniaire du groupement. Cette situation est florissante.

LE BANQUET

A l'issue de l'assemblée, les assistants se réunirent à 13 h. 30, à l'Hôtel Maréchal, où avait lieu un banquet.

A la table d'honneur, on remarquait les personnalités qui avaient assisté à l'assemblée ainsi que M. Pasqual, sénateur, quelques délégués belges et M. Pinchart.

Au dessert, des discours furent prononcés par MM. Chéris, Gimat, Pasqual, Pinchart, etc.

Les uns saluèrent les invités qui participaient aux agapes, d'autres firent l'éloge de Mlle Thuliez, cheville ouvrière de l'Association. Le sénateur Pascal résuma les efforts qu'il avait faits et qu'il tentera à nouveau, pour faire aboutir les revendications des Prisonniers politiques de la grande guerre. Des bravos unanimes saluèrent les péroraisons ou les toasts des orateurs.

CELLE DES EX-PRISONNIERS MILITAIRES

Dans la salle Beudaert, rue du Faubourg de Roubaix, à Lille dimanche matin, à 10 h. 30, s'est tenue, une importante assemblée d'anciens prisonniers de guerre militaires.

Cette assemblée était présidée par MM. Pinchart et Lepoivre, M. Pasqual, sénateur du Nord, surnommé le père des prisonniers, y participait.

Les assistants se sont entretenus de leurs revendications non encore abouties. Ils ont notamment décidé, tout en demeurant groupés par camp, de former une sorte de Fédération pour la constitution de laquelle, un Comité sera incessamment nommé.

Cette fédération comprendra tous les groupes existant actuellement.

Le Concert des Mutilés

DONNE DIMANCHE A L'HIPPODROME LILLOIS, IL FUT TRIOMPHAL, NOTAMMENT POUR L'HARMONIE DES MINES DE COURRIERES.

Au profit des Mutilés de la grande guerre, se donnait dimanche à l'Hippodrome Lillois le plus somptueusement artistique des concerts, au cours duquel les amateurs eurent la bonne fortune de pouvoir acclamer la merveilleuse « HARMONIE DES MINES DE COURRIERES », dirigée par son chef éminent M. DU..TOIT.

Enfin !... Voici une société composée d'amateurs, qui ne se contente pas de nous servir l'éternelle fantaisie sur « Faust » où les « Dragons de Villars » ; voici une harmonie qui nous donne de la bonne et belle musique de maître faite « pour le concert », de la musique qui n'est *pas de la musiquette, des œuvres qui font honneur* à la pensée humaine !...

Et ne croyez pas que, de ceci, le public fut rebuté, non !... Il y prit au contraire un très grand plaisir, ovationnant sans relâche chef et musiciens.

Voilà qui est consolant et prouve qu'il est bon et salutaire de mener le bon combat. Si le « gros public » n'avait jamais entendu que cette pareille musique, soyez certain qu'il « ne pourrpait » plus en écouter d'autre. Ce jour-là nous serions un grand peuple dans l'histoire de l'Art.

Il faut convenir d'ailleurs que le programme de l' « Harmonie de Courrières » était de choix.

« Parisatis » de Saint-Saëns d'abord !... C'est-à-dire des pages puissantes et savoureuses au rythmes large et grandiose. Des pages où l'Harmonie des Mines de Courrières put faire apprécier la plénitude, la magistrale sonorité exempte de « tapage » de ses cuivres, la clarté, la souplesse, la netteté rigoureuse dans les traits les plus ardus de ses clarinettes et de ses flûtes, et ce merveilleux fondu de tous les instruments, qui caractérise toutes les grandes Harmonies auxquelles se peut comparer la musique des Mines : « Garde Républicaine », « les Guides » « la Flotte de Brest », c'est à peu près tout.

Comme second morceau, on nous donnait le « Sigurd » de Grieg. Rarement la légèreté impondérable *de ce compositeur*, sa fluidité impalpable, sa rêverie poétique nous apparurent avec plus de joliesse. Dans « Sigurd », les multiples voix de la forêt semblent chanter la fête du printemps, les sonorités se déversent en sève débordante d'allégresse. C'est un enchantement !...

Une immense ovation où l'on confondit chef et instrumentistes salua l'exécution de ces pages admirablement descriptives.

Ces ovations se renouvelèrent d'ailleurs en seconde partie du programme après l'exécution du « Dernier jour de la Terreur », de Litolf, du délicieux prélude de « l'Attaque du Moulin », de A. Bruneau et de « Occident et Orient », de Saint-Saëns.

Passons à autre chose ! chose charmante !... Une de nos concitoyennes, récemment lauréate des classes de chant aux concours du Conservatoire de Paris : Mlle **DENISE CATRICE**, se produisait au concert des Mutilés. Un physique, une voix, des qualités essentiellement « de théâtre !... le fait est rare à notre époque anti-artistique. Félicitons Mlle Denise Catrice d'être aussi rarement douée à ces divers points de vue. Une étoile semble vouloir s'élever au firmament artistique de notre ville, saluons avec joie son apparition.

Mlle Denise Catrice chanta avec un goût exquis, une sûreté déjà remarquable « Cephale et Procris » de Grétry, « La Jolie Persane » de Lecocq. Son soprano qui allie une délicatesse prenante à une belle chaleur dans la sonorité, est délicieusement souple et homogène. Il ne se décolore, ni dans le grave, ni dans le médium, conserve également son éclat dans l'extrême aigü. La voix de Mlle D. Catrice est une voix aérée, joyeuse, une voix qui porte, qui a du nerf, distille de l'émotion. L'artiste, au surplus, s'en sert avec adresse.

Possédant déjà l'art de nuances, elle sait mettre de l'expression dans son chant. Au résumé, notre jeune concitoyenne est en passe de réaliser toutes les espérances que nous avions fondées sur elle lors de son concours de chant au Conservatoire de Lille en 1924. Qu'elle continue ! Peut-être M. Frady pourra-t-il un jour nous produire sur la scène de notre Grand-Téhâtre la plus exquise des « Lakmé », la plus piquante des « Rosine ».

Mais nous voici forcés d'écourter ce compte-rendu ! Que dire encore, sinon que Mlle Andrée **DELHAYE** joua avec une rare maîtrise la difficile valse « Mephisto » de Listz, pour piano, que la classe de violoncelle de **M. DARCQ** — douze jeunes artistes en herbe — se fit chaleureusement applaudir sous la direction de son prestigieux professeur, et que, enfin, « l'**EMULATION CHORALE** » et la « **CŒCILIA ROUBAISIENNE**» dirigées par M. Paul FANYAU, emballèrent le public avec l'exécution de deux chœurs : « Ecoutez » et « La Chanson des Vagues », exécution qui réunit tous les suffrages de la foule. Au résumé, tout cet ensemble constituait un rare plaisir de dilettante.

Parmi les personnalités présentes à cette manifestation d'art et de charité, signalons MM. Emile Régnier, vice-président du Conseil de Préfecture, représentant le Préfet du Nord ; Coolen, conseiller municipal, représentant le maire de Lille ; lieutenant-colonel Frécot, représentant le général Lacapelle ; Degouy, président de l' « Association générale des Mutilés de la guerre » ; mutuelle au profit de laquelle était donné le concert ; Guerre, ingénieur-chef des Mines, de Courrières ; Myon, fils du directeur de l'Harmonie des mines de Courrières ; Bloreau Paul Fanyau, etc..., etc... Comme on le voit, l'assistance valait à la fois par le nombre (la salle était pleine), et par la qualité. Les Mutilés ont été bien fêtés.

La foudre est tombée à Enquin-les-Mines

UN HOMME EST FOUDROYÉ ET UNE MEULE DE BLÉ INCENDIÉE

M. Wallet, 39 ans, ouvrier agricole chez M. Delvallée, cultivateur au hameau de Lerny, se trouvait dans les champs lorsqu'il fut pris par l'orage. Pour se mettre à l'abri de la pluie qui tombait abondamment, l'ouvrier agricole s'adossa contre une meule de blé avec trois autres compagnons, lesquels n'y demeurèrent qu'un instant. Bien leur en prit d'ailleurs, car M. Wallet, demeuré seul, y était à peine de quelques instants qu'il tombait frappé mortellement par la foudre. Par la même répercussion, la meule appartenant à M. Delvallée et contenant 3.000 gerbes de blé se trouvait incendiée en un clin d'œil.

La gendarmerie de Fléchin s'est rendue sur les lieux de l'accident qui a causé une pénible impression.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Une affaire de mœurs à Maubeuge

Léopold Benoit, 52 ans, domicilié à Maubeuge était inculpé de viol. Il a comparu samedi devant la Cour d'Assises qui tard dans la soirée a rendu son verdict affirmatif.

Benoit est condamné à sept ans de réclusion.

UN AN DE PRISON A UN MARI CRIMINEL

Clermont-Ferrand, 5. — La Cour d'assises du Puy-de-Dôme a condamné à une année d'emprisonnement le nommé Mareuge Arthur âgé de 35 ans, cultivateur, blessé de guerre qui, le 20 mars dernier, au village de Segonzat, commune de Saint-Gervazy, tua à coups de revolver sa femme, avec laquelle il plaidait en divorce.

Le trafic d'or de la région de St-Pol

LES INCULPÉS CONDAMNÉS A DES PEINES VARIANT ENTRE 2 ANS ET UN MOIS DE PRISON

L'affaire des trafiquants d'or qui avait commencé vendredi après-midi et qui s'était continuée une grosse partie de la nuit n'a été terminée que vers neuf heures du soir, hier, samedi.

A la reprise de l'audience, M. le Procureur de la République prononce contre les inculpés un violent réquisitoire. Il flétrit la conduite de tous ceux qui sont assis au banc des accusés qui n'avaient pas hésité à faire passer à l'étranger une partie de la fortune du pays.

Parlant particulièrement à Delanotte, il lui demanda en paroles émues s'il n'a pas pensé au crime de Louvain. Il lui reproche sa conduite qui est celle d'un véritable traître envers son pays.

Il fait allusion aux évènements du Maroc en demandant si l'or donné à l'Allemagne ne sert pas à fournir des armes aux révoltés du Maroc.

Il réclame une peine sévère au Tribunal.

Me Jutelot présente alors la défense de Gervois, Saint-Pol, Didier Jonville. Il demande pour la femme Demessine l'acquittement, pour Saint-Pol l'indulgence du Tribunal, pour Didier Jonville l'acquittement et une peine minime pour Gervois.

Me Leclercq présente la défense de Lejeune Tobie et Marcel Lescuier et Barbier. Il réclame l'acquittement de Lejeune père et fils et une peine minime pour les autres.

Me Colsy qui présente la défense de huit des inculpés demande plusieurs acquittements et l'indulgence du Tribunal pour les autres.

Me Deblock, du Barreau d'Hazebrouck, présente la défense de Denaes Alexis. Dans une très belle plaidoirie il réclame la plus grande indulgence pour son client. Cherchant à montrer que son client n'est pas coupable des faits qui lui sont reprochés.

Me Renouart, du Barreau de Paris, présente la défense du principal inculpé Delanotte. Dans une éloquente plaidoirie il cherche à *montrer l'innocence de son client* et demande aux juges de n'être pas trop sévère.

Après s'être retiré pour délibérer le Tribunal prononce les condamnations suivantes :

Delanotte Joseph, deux ans de prison et cinq mille francs d'amende ; Henri Becquart, deux ans de prison et 5.000 francs d'amende, par défaut ; Lescuier Jules, six mois de prison et 5.000 francs d'amende ; Watel Edouard, 4 mois de prison et 5.000 francs d'amende ; Gervois Jules, trois mois de prison et 5.000 francs d'amende ; Carpentier Caroline, femme Lemoine, 500 fr. d'amende ; Lejeune Tobie, 1.000 fr. d'amende ; Lejeune Marcel, 15 jours de prison et 1.000 fr. d'amende ; Boutin Marthe, femme Demessine, 500 fr. d'amende ; Courquin Philomène, femme Furne, 500 fr. d'amende ; Duwez Emile, 4 mois de prison et cinq mille francs d'amende ; Mastin Jules, six mois de prison et 5.000 francs d'amende ; Jonville Didier, deux mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Barbier Henri six mois de prison et 5.000 francs d'amende ; Saint-Pol Georges, 3.000 fr. d'amende ; Spa Paul, six mois de prison et 5.000 fr. d'amende ; Levois Paul, un mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Schoenhère, femme Levois, un mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Langlart Auguste, un mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Langlart Emile, un mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Leschave Jules, un mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Leschave Gaston, un mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Tebet Maurice, deux mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Fauquembergue Arthur, six mois de prison et 5.000 fr. d'amende ; Dablement Donat, trois mille francs d'amende ; Blondel Julie, veuve Bulot, trois mois de prison et 4.000 fr. d'amende ; Roucoux Joseph, six mois de prison et 5.000 fr. d'amende ; Denaes Alexis, un mois et 3.000 fr. d'amende ; Desprets Augustin, un mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; Bray Alice, femme Billet, acquittée.

Le Tribunal fixe au minimum la durée de la contrainte par corps et prononce la confiscation de l'or saisi et condamne en outre Delanotte et Becquart, conjointement et solidairement à payer à l'Administration des douanes, partie civile la somme de 387.887 fr. et solidairement aux dépens.

Au cours de l'audience un incident s'est produit. Un photographe parisien voulant photographier Delanotte celui-ci saisit une chaise pour l'en frapper.

DES COUPS APRÈS L'AUDIENCE

La femme d'un des inculpés en fuite, la dame G. Becquart, se trouvant dans un café proche du Tribunal s'est livrée à des voies de faits contre une autre inculpée à qui elle reprochait d'avoir par son témoignage chargé son mari. Immédiatement appréhendée, elle fut amenée devant le Tribunal qui l'a fait incarcérer.

En fin d'audience, elle fut de nouveau ramenée devant le Tribunal où elle fut confrontée avec son adversaire. Des mots aigres doux et peu choisis furent échangés entre les deux femmes

La femme Becquart à qui le président du Tribunal demandait si elle voulait être jugée de suite ne voulut rien entendre, préférant être assistée par un avocat.

Elle fut de nouveau coffrée.

Le Congrès de la Fédération Socialiste du Pas-de-Calais

IL S'EST PRONONCÉ CONTRE LA POLITIQUE DU CABINET PAINLEVÉ

La Fédération Socialiste du Pas-de-Calais a tenu hier, à Lens son 2e Congrès sous la présidence de Basly, député du Pas-de-Calais, maire de Lens.

La résolution suivante a été votée à la presque unanimité des assistants :

« La Fédération Socialiste du Pas-de-Calais enregistre avec satisfaction la cessation ce la politique dite de soutien à l'égard du gouvernement de M. Painlevé.

POUR UN GOUVERNEMENT FIDÈLE A LA POLITIQUE VOULUE LE 11 MAI

« Elle déclare cependant que si demain, un gouvernement de gauche arrivait de nouveau au pouvoir et prenait l'engagement, comme l'avait fait le gouvernement Herriot, de faire tous ses efforts pour réaliser la politique voulue par le corps électoral le 11 mai 1924 et confirmée les 3 et 10 mai 1925, le Parti aurait à examiner de nouveau le soutien qu'il pourrait accorder à ce gouvernement sur les bases de la résolution de Grenoble.

« La question de la participation ministérielle pouvant être alors posée, la Fédération Socialiste estime que le Parti ne pourrait y répondre favorablement que s'il s'agissait pour lui de déléguer des hommes à une sorte de Comité de Salut Public qui accepterait de peser nettement devant les deux Chambres, par l'imposition du Capital, l'assainissement de la situation financière, la réalisation du service militaire d'un an, celle des assurances sociales et toutes autres promises au corps électoral par les groupements de gauche lors des élections législatives du 11 mai. En tout état de cause, le Parti devrait préalablement se prononcer sur cette question dans un congrès national.

POUR LA CESSATION DES HOSTILITÉS AU MAROC

« Profondément émue, par la guerre qui, au Maroc, coûte actuellement de trop nombreuses vies humaines, sans compter les dépenses financières, la Fédération Socialiste demande au Parti et plus particulièrement au groupe parlementaire, de mener une action de tous les instants pour obtenir dans le plus bref délai, la fin de cette guerre.

« La Fédération flétrit, en outre, tous les fauteurs de guerre ensanglantant trop souvent l'humanité.

« Désireuse de ne plus voir le groupe socialiste parlementaire se diviser dans les votes à la Chambre, elle invite le Parti à obtenir de lui l'unité de vote ».

LES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL NATIONAL

Raoul Evrard et Masselin, ce dernier de Libercourt ont été désignés pour représenter la Fédération du Pas-de-Calais au Congrès National d'Août.

Les congressistes du Pas-de-Calais firent confiance à leurs délégués pour traiter à Marseille les questions à l'ordre du jour du Congrès International.

BASLY remercia les délégués et leva la séance aux cris de : Vive l'Internationale.

LA RÉPARTITION DES CLASSES

Paris, 5. — Voici la répartition des classes à la date du 15 mai 1925 :

Armée active : classe 1925 (1er contingent) ; classe 1924 (les deux contingents).

Disponibilité : classes 1923 et 1922 (les deux contingents).

Première réserve : classes 1921 et les suivantes jusqu'à la classe de 1904 inclusivement.

Deuxième réserve : classes 1903 et suivantes jusqu'à la classe de 1896 inclusivement.

A la date du 15 novembre 1925 : Armée active, classe 1925 (les deux contingents) ; classe 1924 (le deuxième contingent).

Disponibilité : classes 1924 (le premier contingent) ; 1923 (les deux contingents) ; 1922 (le deuxième contingent).

Première réserve : classes 1922 (le premier contingent) et suivantes jusqu'à la classe de 1905 inclusivement.

Deuxième réserve : classe 1904 jusqu'à la classe 1897 inclusivement.

La classe 1896 sera libérée définitivement le 10 novembre 1925 après 28 ans de services.

UN MARI MÉCONTENT DEMANDE RÉPARATION... PÉCUNIAIRE

Paris, 5. — Jusqu'ici on se contentait de divorcer et personne ne s'était encore avisé d'invoquer ses griefs conjugaux pour réclamer, en même temps, des dommages-intérêts.

Un mari mécontent vient d'en prendre l'initiative.

— Vous m'avez induit en erreur, disait-il, devant la quatrième chambre à son beau-père. Vous m'avez assuré qu'en épousant votre fille, j'allais entrer dans une famille des plus honorables. Or j'y ai rencontré des indésirables. Bien plus, vous-même, vous n'avez pas craint de favoriser une reprise de relations entre ma femme et un ami qui m'avait précédé. Vous m'avez ainsi causé un préjudice non seulement moral, mais matériel dont vous me devez réparation. Car assurément si j'avais prévu tout cela, je n'aurais pas épousé votre fille, et si je ne l'avais pas épousée, je n'aurais pas eu de cadeaux à lui faire, ni de frais pour mon mariage.

Le tribunal, après plaidoiries de Mes René Mettetal et Maurice Flach, a réservé son jugement jusqu'à la terminaison de l'enquête qui se poursuit en vue du divorce.

LA CAVALCADE DES PROVINCES AUX ARTS DÉCORATIFS

Paris, 5. — La cavalcade des provinces françaises, à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs avaient attiré une foule nombreuse de visiteurs qui applaudirent vivement les nombreuses délégations présentes. Le cortège a traversé l'Exposition tout entière. Précédé des forts des Halles et des dames de la Halle de Paris les délégations d'Alsace et de Lorraine venaient en tête, c'étaient ensuite les Normands, les Bretons, etc., et enfin la reine nouvellement élue de l'Ile de France, Mlle Fraigneux déjà reine de Paris.

La France entière défila ainsi montrant la variété des costumes et des coiffures de nos provinces.

PLUS DE VOLAILLE DE L'ÉTRANGER

Paris, 5. — Par arrêté du ministre de l'Agriculture, en date du 3 juillet 1925, la prohibition d'importation édictée par l'arrêté du 8 juin 1925 est étendue à l'importation et au transit des oiseaux de basse-cour de toutes espèces, vivants ou morts, de toute origine.

Situation inquiétante au Maroc

Des tribus qui luttaient avec nous se joignent aux Rifains

Paris, 5. — Un confrère reproduit le télégramme suivant parvenu hier matin à Fez :

« Les renseignements que nous avons obtenus confirment la défection de la majorité des Branes, dont les éléments irréguliers concourent avec nos troupes à la défense du front nord de Taza.

Ces informations indiquent, en outre, que les tribus voisines immédiates des précédentes, sont activement travaillées par la propagande ennemie, tandis que leurs amis, les Ghiata s'inquiètent et manifestent leurs intentions de les suivre sur le terrain qu'ils auront choisi.

Les premiers et les seconds se trouvent entre Taza et la frontière du Rif, les troisièmes au sud de la route Taza-Fez et en contact avec les insoumis de la fameuse tâche, dont les sépare notre ligne de postes.

Au nord-ouest de Fez, sur l'Ouergha, c'est la même situation.

Les incursions précipitées des Djouchs ennemis, tant au sud de la rivière Ouergha et de Kelea des Sless, qu'entre cette dernière position et Aïn Aïcha ne sont pas pour rassurer les Cheraga et les Pichtala, dont les villages sont quelquefois pillés et brûlés.

Le procédé d'infiltration constante employé depuis deux mois par Abd-el-Krim continue donc de s'exercer avec ampleur et constitue bien plus que son armement son principal atout.

Le commandement français ne l'ignore pas. Il lutte jusqu'ici avec inégalité, mais il apparait que des mesures nouvelles de protection, une adaption des éléments cavaliers et fantassins à ce genre d'opérations devront être mises en vigueur à bref délai ».

Le bey de Tunis souhaite le succès de nos armes

Tunis, 5. — M. Lucien Saint, ministre résident de France, à Tunis, a adressé au Maréchal Lyautey, le télégramme suivant :

« A l'occasion de la fête de l'Aid el Kebir, Son Altesse le Bey me charge de vous prier de transmettre ses souhaits de bonheur à Sa Majesté le Sultan et les vœux les plus ardents qu'elle forme pour que bientôt dans l'empire chérifien, une paix victorieuse s'établisse sous l'égide de la grande France, amie sincère et bienveillante protectrice des deux Souverains musulmans de l'Afrique du Nord.

Sa Majesté Sidi Mohamed el Habi vous prie, en outre, d'être l'interprète de sa vive affection et de son admiration auprès des vaillants soldats qui combattent sous vos ordres et dont les efforts seront couronnés par la victoire, apanage des armées françaises. Je joins à ce témoignage émouvant du loyalisme de Son Altesse le Bey, l'expression de mes sentiments personnels, dont vous ne doutez pas qu'ils soient conformes à ceux dont je me fais l'interprète.

Signé : Lucien SAINT. ».

Deux millions d'hommes prêts à se mettre en grève en Angleterre

Londres, 5. — Les journaux du dimanche s'occupent de la grave situation soulevée par la crise minière.

« La première question, dit l' « Observer », est de savoir si les propriétaires de charbonnages feront les propositions aux mineurs et jusqu'à quel point ces propositions éventuelles pourront ou non stimuler le mouvement en faveur de l'alliance pour une action commune entre les mineurs, les ouvriers des transports, ceux des voies ferrées et ceux des usines métallurgiques ».

« Les mineurs, dit le « People », font tout ce qu'ils peuvent pour hâter la formation d'une alliance entre les mineurs, les cheminots, les ouvriers des transports et ceux de la métallurgie.

» Le projet de statut de cette alliance stipule que la solidarité existe entre tous les membres de l'Alliance et que par conséquent si un conflit affecte l'ensemble de l'alliance, celle-ci agira en bloc.

» Jamais, dit le « People », une question aussi grave n'a été soumise aux membres des Trade-Unions ».

Actuellement, les Fédérations des mineurs cherchent à obtenir l'établissement d'un salaire minimum. Ce salaire serait obligatoire, même dans le cas où une mine ne produirait pas assez pour permettre de le servir aux ouvriers.

Les ouvriers mineurs veulent forcer les propriétaires à exiger que le gouvernement fournisse des subventions dans ces cas-là.

Les propriétaires des mines veulent, eux, que les salaires soient basés sur les capacités de rendement de chaque mine.

En tout cas, les mineurs menacent de faire la grève générale. Deux millions d'hommes seraient ainsi en grève. Tous les transports seraient arrêtés, que ce soit par la route ou par la voie ferrée.

Un mouvement non moins important s'annonce aux Etats-Unis

New-York, 5. — D'après la « Chicago Tribune », il faudrait s'attendre à une grève générale des mineurs pour les débuts de l'automne, si l'augmentation de salaires réclamée par eux n'est pas accordée.

Les propriétaires de mines vont se réunir le 8, à Atlantic-City à ce sujet.

Le président Coolidge est prêt à intervenir si on le lui demande.

"Tu n'auras pas ma sœur..." ...et il tua le galant

New-York, 5. — Louis Vood avait aperçu, un jour, dans une rue de New-York, Clara Fitzmorris, jeune fille d'une grande beauté.

Ce fut pour lui le coup de foudre.

Dès lors, il n'eut plus qu'un seul but dans la vie, faire d'elle sa femme.

Il la suivit et prenant son courage à deux mains, se décida à lui avouer son amour.

Miss Fitzmorris repoussa ses avances, mais Wood ne se laissa pas décourager.

Pendant plusieurs mois, il s'attacha aux pas de la jeune femme, qui, lasse de ses assiduités finit un beau jour par se plaindre à son frère William Fitzmorris, détective privé, de la véritable persécution dont elle était victime.

William Fitzmorris enjoignit à Wood, en termes non équivoques, de ne plus se présenter devant Clara.

L'amoureux semblait se le tenir pour dit et, depuis quelques jours déjà, n'avait pas reparu, quand hier matin, Fitmorris, qui habitait une chambre contiguë à celle de sa sœur, fut réveillé en sursaut par un bruit de vitres brisées dans l'appartement de celle-ci, en même temps que retentissaient des appels, à l'aide, poussés par une voix féminine.

Saisissant un revolver, il pénétra chez Clara qu'il trouva se débattant entre les bras de Wood qui tentait de l'entrainer vers la fenêtre ouverte par laquelle il était entré.

Fou de colère et d'indignation, Fitmorris fit feu sur l'intrus qui lâcha prise et s'écroula raide mort, la tempe trouée d'une balle.

Laissant là sa victime, le détective s'en fut aussitôt se constituer prisonnier.

UNE VOITURE DE NOCE BROYÉE PAR UN TRAIN

Murcie, 5. — Dans la commune de Valcicas, une voiture de noce a été tamponnée par un train à un passage à niveau.

Les deux mariés et plusieurs autres invités ont été tués, d'autres blessés.

62.500.000 ALLEMANDS

Berlin, 5. — D'après les résultats provisoires du recensement du 16 juin dernier, l'Allemagne compte, la Sarre exceptée, 62,500.000 habitants. Par rapport au recensement de 1919, ce chiffre est en augmentation de 3.300.000 et par rapport à celui de 1910, de 4.700.000.

ROSETTES, PALMES

Paris, 5. — De l' « Officiel » : Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et de l'Enseignement, pris à l'occasion de diverses cérémonies présidées par un membre du Gouvernement, ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Baratte, vice-président de société chorale, à Hellemmes ; Dhérin, directeur de société musicale à Tourcoing ; Noyon, administrateur de société chorale à Roubaix ; Pérouelle, chirurgien-dentiste à Douai ; Ricquebourg, professeur à Hénin-Liétard.

Officiers d'Académie : MM. Ammelloot, sous-directeur de société musicale à Seclin ; Brogniart, vice-président de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole primaire supérieure professionnelle de Douai à Ecaillon, Callame, publiciste, à Lille ; Carpentier, membre du jury du Conservatoire de musique à Douai ; Joly, à Tourcoing ; Leroux, président d'honneur de société musicale, à Onnaing ; Morel, vice-président de société de préparation militaire, à Lille ; Maes, président de société musicale, à Croix ; M. Sonneville, président de société chorale, à Roubaix ; Sperlacken, professeur de musique, à Douai ; Thieullet, président de société musicale, à Lille ; Tiers, président de société musicale, à Mons-en-Barœul ; Wattel, secrétaire-trésorier de société musicale, à Tourcoing ; Courcelle, professeur de musique, à Armentières; Darras, procureur de la République à Vervins (Aisne) ; Debacker, vice-président de société musicale, à Roubaix ; Defassiaux, instituteur public, à Douai ; Dhaene, directeur de société musicale de Roubaix, à Lille ; Mlle Dhaze, professeur de sténo-dactylo à Roubaix; Druesne, fondateur de société musicale à Poix-du-Nord ; R. Frassaint, à Amiens, services rendus à l'Enseignement professionnel ; Gauche, publiciste à Lille ; Gobert, à Vervins (Aisne), services rendus aux œuvres post-scolaires ; Greisch, président du tribunal civil, à Vervins ; Grivillers, artiste-musicien, à Douai.

DERNIERE HEURE

Le Tour de France cycliste

Suite du classement général

21e, Dhers, 126 h. 10' 59" ; 22e, Harly, 126 h. 41' 16" ; 23e, Heusghem, 126 h. 58' 01" ; 24e, Piccin, 127 h. 11' 04" ; 25e, Masson, 127 h. 41' 43" ; 26e, Canova, 127 h. 45' 08" ; 27e, Grenro, 127 h. 47' 45" ; 28e, Touzard, 127 h. 47' 52" ; 29e, Bresciani, 128 h. 20' 44" ; 30e, Arnoult, 129 h. 05' 05" ; 31e, Berni, 129 h. 29' 22" ; 32e, Mottiat, 129 h. 44' 48" ; 33e, Standaert, 129 h. 46' 51" ; 34e, Arrosio, 129 h. 48' 35" ; 35e, Martinet, 130 h. 27' 22" ; 36e, Bianco, 131 h. 23' 46" ; 37e, Catelan, 131 h. 23' 53" ; 38e, Roux, 131 h. 38' 59" ; 39e, Rière, 132 h. 01' 30" ; 40e, Lazzaretti, 132 h. 03' 10" ; 41e, Francini, 132 h. 05' 59" ; 42e, Rubert, 132 h. 17' 01" ; 43e, Lœw, 133 h. 19' 45" ; 44e, Cento, 133 h. 59' 55" ; 45e, Krier, 134 h. 52' 34" ; 46e, Teisseire, 136 h. 47' 25" ; 47e, Pètre, 136 h. 51' 44" ; 48e, Miège, 137 h. 09' 32" ; 49e, Gelot, 137 h. 46' 01" ; 50e, Lacolle, 137 h. 58' 46" ; 51e, Deloffre, 138 h. 08' 57" ; 52e, Prudhomme, 138 h. 42' 26" ; 53e, Hendryckx, 139 h. 33' 49" ; 54e, Chevalier, 141 h. 17' 20" ; 55e, Besnier, 144 h. 41' 58" ; 56e, Caesini, 148 h. 15' 07"

ENRICI A ABANDONNÉ

Toulon, 5. — Le coureur Enrici a abandonné dans la 11e étape.

Grève générale de la métallurgie en Belgique

Bruxelles, 5. — Le Congrès métallurgique a décidé de s'opposer à toute diminution de salaire ; il a décidé en conséquence qu'il n'y a pas lieu d'organiser le référendum sur la proposition transactionnelle. La grève continuera donc partout où la diminution est appliquée. Un ordre du jour a été adopté à l'unanimité. Il décide de continuer la grève actuelle contre les réductions de salaires et de l'étendre à toutes les régions, aux établissements où cette réduction est annoncée. La grève sera généralisée pour le 16 juillet au plus tard.

Pas de victime du séisme au Japon

Tokio, 5. — Après les dernières nouvelles touchant le tremblement de terre signalé à Tottori hier, il n'y a aucune victime à déplorer. Il semble que les dégâts soient moins importants qu'on ne l'avait craint. Les dépêches parlent d'assez fortes secousses ayant occasionné la destruction de plusieurs maisons.

Tottori est une localité située à environ 110 kilomètres au nord-ouest de Kobé.

FEUILLETON DU 6 JUILLET 1925. — N° 9

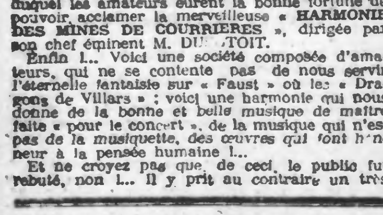

Et, de plus en plus ennuyé en voyant retardé le moment tant attendu du sommeil, il se pencha vers l'inconnu en continuant à bougonner.

L'homme était en habit noir sous son pardessus, et, sur son plastron blanc à larges plis, des boutons en diamant jetaient un scintillement bleuâtre.

— C'est quelqu'un de très bien, dit Galuchard à mi-voix.

En même temps, il approchait son oreille de la bouche de l'homme.

Il sentit qu'il respirait.

— Allons, il n'est pas mort, ajouta-t-il, tant mieux pour lui... mais tant pis pour moi : il faut que je le remette sur ses pieds, ça va me prendre un temps !... Et dire que je ne suis qu'à trois minutes de chez moi !

Tout en monologuant, il avait tiré son mouchoir de sa poche et, l'ayant trempé dans le ruisseau, mouillait les tempes de l'inconnu, qui respirait moins faiblement depuis un moment.

— Mais comment diable a-t-il été blessé, ce pauvre diable ? se demandait le gabelou. Je ne vois pas de sang. Tiens, un canif !

Il venait d'apercevoir, à terre, près du corps, un instrument à lame tranchante et assez courte, dont le manche était en bois noir.

— Quel drôle de couteau ! ajouta Galuchard. Les malfaiteurs ne savent plus qu'inventer pour tuer le monde.

Les connaissances générales de Galuchard étaient, on le voit, assez limitées, puisqu'il prenait pour un canif ce qui était un bistouri de chirurgien.

Enfin, l'inconnu fit un mouvement et, bientôt, ouvrit les yeux.

Il considéra avec surprise l'homme qui lui passait sur le visage un linge imbibé d'eau, ne se rendant sans doute pas compte, dans la torpeur qui suit pendant un moment les évanouissements, de ce qui se passait autour de lui.

En voyant ses efforts si rapidement couronnés de succès, Galuchard avait poussé un « ouf » de satisfaction.

Il n'espérait pas, en effet, que l'inconnu reviendrait si vite à lui.

— Allons, monsieur, disait-il, tout en continuant son manège, ce n'est rien... c'est fini... dans un instant vous serez debout.

A vrai dire, Galuchard prenait facilement ses désirs pour des réalités : ce ne fut qu'au bout d'un quart d'heure que son malade, se soulevant des deux mains sur le sol, parvint à se mettre sur son séant.

Cet homme, dans lequel le lecteur s'attend à reconnaître Jean de Préville, qu'il savait guetté par André Marotti, n'était autre que Marotti lui-même.

Que s'était-il donc passé ?

Pourquoi le triste personnage, qui rêvait ardemment de faire payer à l'officier la terrible humiliation qu'il lui avait infligée en le chassant du cercle Vendôme, se trouvait-il inanimé sur le sol, à trois cents mètres environ de l'hôtel habité par Simonne Roncereaux ?

Et Jean, qu'était-il devenu ?

Disons tout de suite qu'il était sain et sauf et que c'était précisément lui que Galuchard avait rencontré un instant auparavant et qui lui avait inspiré la pensée plaisante que nous avons rapportée.

Voici quelle était l'explication de ce mystère :

Au moment où, s'arrachant aux bras de Simonne, Jean avait franchi la petite porte du mur de la propriété de M. Roncereaux, Marotti était, on le sait, caché à quelque distance de cet endroit.

Il constata avec satisfaction que le lieutenant reprenait le chemin par lequel il était venu et il s'applaudit d'être allé se poster du côté opposé.

Puis, s'assurant que Simonne ne se tenait pas sur le seuil de la porte pour suivre des yeux celui qu'elle voyait pour la dernière fois, il se dirigea résolument vers l'officier.

On se souvient que son plan était d'arriver près de lui comme un passant attardé, et à ce moment de frapper Jean avec son bistouri.

Ce plan était très audacieux, trop audacieux même, et celui qui l'avait conçu s'illusionnait un peu sur sa réussite.

En entendant des pas résonner sur le trottoir à une certaine distance en arrière de lui, Jean, malgré le trouble de sa pensée encore toute bouleversée par l'entrevue qu'il venait d'avoir, se rappela qu'au moment où il arrivait à la petite porte, un homme marchait derrière lui.

Cet homme avait disparu quand lui-même s'était arrêté.

Et maintenant qu'il reprenait sa route, un homme suivait encore le même chemin que lui.

Cela pouvait n'être qu'une coïncidence : elle était cependant surprenante.

En outre, il ne lui paraissait pas normal qu'à minuit il y eut tant de passants dans une rue qu'il avait toujours vue déserte à la même heure.

A tout hasard, il se tint sur ses gardes.

Au demeurant, il n'était pas homme à redouter une agression.

Doué d'une force peu commune, il était de taille à tenir tête à n'importe quel chenapan.

Il était cependant nécessaire, quelle que fût sa vigueur et malgré la confiance que celle-ci pouvait lui inspirer, qu'il ne fût pas surpris.

C'est dans ce but qu'il s'apprêta à observer l'attitude de l'homme qui le suivait, au moment où celui-ci le rejoindrait.

Par mesure de précaution, il chercha une clef dans la poche de son vêtement et, l'ayant trouvée, la serra vigoureusement dans sa main droite.

L'homme, pendant ce temps, gagnait du terrain : il ne se trouvait plus qu'à quelques mètres de Jean.

Bientôt ce dernier sentit qu'il l'avait sur ses talons.

Alors, il se retourna brusquement vers lui.

Au même moment, Marotti avait levé le bras et s'apprêtait à atteindre l'officier entre deux côtes, à la hauteur du poumon droit.

Mais son bras ne retomba pas.

La même main qui, quelques heures auparavant lui avait broyé le poignet, le forçant à ouvrir les doigts pour faire tomber les cartes que ceux-ci dissimulaient, l'étreignit encore.

Jean avait immédiatement reconnu son agresseur.

— Ah ! ah ! fit-il, monsieur le comte Spolini, il paraît que vous jouez du couteau aussi bien que vous jouez aux cartes.

Le misérable fit à ce moment un effort désespéré pour se dégager.

— Doucement, reprit Jean. Il paraît que la petite leçon de tout à l'heure ne vous suffit pas et qu'il vous faut, en plus, une correction. Eh bien, vous allez avoir celle que mérite un bandit de votre espèce.

Et levant sur son adversaire son poing droit, il lui en asséna un coup formidable sur le crâne, après avoir, au préalable, envoyé d'un revers de main son chapeau rouler sur le sol.

Marotti, à moitié assommé, s'affaissa aussitôt, sans connaissance.

Jean le considéra un instant d'un air dédaigneux.

Il n'est qu'évanoui, pensa-t-il. Heureusement pour lui, mon poing seul a porté. Si ma clef l'avait touché, il avait le crâne défoncé.

Puis, comme si rien ne s'était passé, il se remit en route en se disant :

— Une petite nuit dans le ruisseau, cela lui fera du bien : il y est chez lui, d'ailleurs. Il ne risque que d'être dévalisé par des rôdeurs ; or, comme l'argent qu'il porte est de l'argent volé, cela n'a pas le moindre inconvénient, au contraire.

Et, sans plus songer au danger qu'il venait de courir, le jeune homme reporta sa pensée vers la maîtresse à qui il venait de dire un éternel adieu.

Il arriva bientôt aux portes de Paris, où il héla un cocher qui le conduisit chez lui...

Cependant, Galuchard venait d'avoir la joie de mettre son inconnu debout.

— Eh bien, lui dit-il, comment vous sentez-vous ?

— Mieux, merci, fit Marotti qui, peu à peu, se rappelait ce qui s'était passé.

— Vous n'êtes pas blessé, au moins ?

— Pas que je sache. J'ai seulement une forte douleur dans la tête et je me sens très faible.

— Pourtant, voilà un couteau qui devait vous être destiné.

En même temps Galuchard, qui avait ramassé le bistouri, le montrait à son compagnon.

Celui-ci le prit et, tout en le mettant dans la poche intérieure de son pardessus :

— Evidemment, dit-il. Je le garde, c'est une pièce à conviction.

En parlant ainsi, il ne mentait qu'à demi : ce bistouri était bien une pièce à conviction... mais contre lui.

— Pouvez-vous marcher tout seul, continua Galuchard, qui, ses devoirs d'humanité remplis, ne demandait plus qu'à s'en aller.

Marotti hocha la tête.

— Je ne crois pas, fit-il. Je vais toujours essayer : vous allez voir.

Et, quittant le bras de son infirmier improvisé, il avança d'un pas.

Mais la tête lui tournait et il serait de nouveau tombé, s'il n'avait pas repris à temps le bras de Galuchard.

Devant cette expérience infructueuse, l'employé d'octroi avait eu une grimace significative.

Après avoir passé une demi-heure à ressusciter ce moribond, il allait falloir à présent qu'il le reconduisit à son domicile.

— Vous voudriez rentrer chez vous ? demanda-t-il.

— *Dame ! fit Marotti.*

Un espoir restait à Galuchard : c'était que le domicile de cet homme fût situé dans le voisinage.

— Est-ce que c'est loin ? questionna-t-il encore.

— Assez... du côté de la Bastille...

— Du côté de...

— Oui, au boulevard Henri IV.

(A suivre).